

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 15 avril 2026]

Date de la convocation

9 avril 2026

Date d'affichage

17 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 1

Votants : 32

Patrice GAUSSERAND, Maire, Marie MONTELS, Daniel RIBES, Daniel BREIL, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Laurent SQUASSINA, Virginie PUECH, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Corinne DARMANI, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Jean-Marc AGUERRE, Peggy NOUVIALE, Thomas DOMENECH, Marie-Thérèse CIGLIANA, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Joëlle BERTHOMIEU

Absents : Christophe WATTRELOT

N° 064/ 2026

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

OBJET DE DELIBERATION : Convention de servitude Commune de Gaillac / GRDF, Chemin de la Malautié (parcelle NH 118)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que GRDF (SA GRDF, 6 Rue Condorcet, 9^{ème} Arrondissement, 75 009 PARIS) sollicite la Commune pour la constitution d'une servitude de passage de canalisations, sur la parcelle communale cadastrée section NH numéro 118, située Chemin de la Malautié.

Cette servitude concerne l'établissement à demeure, dans une bande de 4 mètres, d'une canalisation de gaz et de ses accessoires techniques au niveau de la parcelle communale NH 118.

La convention de servitude ci-annexée précise également les modalités d'entretien et d'exploitation. Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par GRDF.

Il est proposé au conseil :

D'APPROUVER la convention de servitude entre la Commune de Gaillac et GRDF, ci-annexée, pour l'établissement d'une canalisation de gaz et de ses accessoires dans une bande de 4 mètres au niveau de la parcelle cadastrée section NH numéro 118 sise Chemin de la Malautié,

DE DONNER tous pouvoirs habilitant Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune, ladite convention, les actes authentiques correspondants et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

1 annexe

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

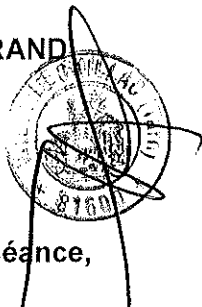
APPROUVE la convention de servitude entre la Commune de Gaillac et GRDF, ci-annexée, pour l'établissement d'une canalisation de gaz et de ses accessoires dans une bande de 4 mètres au niveau de la parcelle cadastrée section NH numéro 118 sise Chemin de la Malautié,

DONNE tous pouvoirs habilitant Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune ladite convention, les actes authentiques correspondants et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND



La secrétaire de séance,

Jennifer CHEVALIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jennifer Chevalier', written in a cursive style.

Fait à Gaillac le 16 avril 2026